



LETTRE INFO n°16 - JUIN JUILLET 2013-

## COLLECTIF ET EQUIPE SALARIEE RENOUELES ET COMPLETES

**N**ous disposons désormais d'une équipe en ordre de marche pour réaliser les objectifs votés lors de l'AG dans le cadre du rapport d'orientation.

Freddy, le nouveau co-président paysan est entouré d'une équipe de 5 producteurs. Alain, co-président consommateur s'appuie sur 6 bénévoles. Tous travaillent en lien étroit avec l'équipe de salariés qui a été complétée par l'arrivée d'Anne (accompagnement des partenariats et part. hors maraîchage), Benoit (accompagnement des initiatives locales), Isabelle (éthique et formation) et Vony (accompagnement des porteurs de projets).

Nous essayons de dynamiser les informations par le site du réseau. Nous voulons impulser les InterAMAP pour donner vie et sens au réseau dont vous êtes les acteurs. Ce journal traduit notre volonté d'être auprès de vous dans l'actualité régionale, départementale et locale.

N'hésitez pas à nous interpeller afin que nous puissions être près de vous au quotidien pour faire croître ce beau projet que nous avons en commun.

»» Michel Moreau, administrateur du Réseau AMAP-IdF

## LA METEO DE LAURENT

Pour une fois, tout le monde est au courant : il fait un temps à ne pas mettre un légume dehors. La région Ile-de-France a toutefois été préservée des catastrophes qui ont touché nos voisins des autres régions : pas d'inondations, mis à part des situations très particulières.

Le principal problème est le manque de lumière qui n'arrive pas à traverser la masse nuageuse qui nous quitte si peu souvent. **Manque de photosynthèse mais aussi de température, en particulier la nuit.** Nous n'avons pas eu de pluies diluviennes mais une humidité régulière qui favorise les maladies et le plus grand prédateur de salades, la limace. Ajoutez à cela une gelée le 23 mai. Les légumes d'été juste plantés n'ont pas vraiment apprécié, surtout en dehors des serres. Les conséquences sur les parts de récoltes sont très variables d'une ferme à l'autre, en fonction du type de sol, de la situation, de la surface de serre mais aussi de l'expérience du maraîcher. Nous arrivons dans une période critique, celle de la jonction entre légumes de printemps sous serre et ceux d'extérieurs. Ces derniers ont parfois du mal à démarrer, principalement dans les sols lourds (argileux) non encore réchauffés. Cette situation n'est pas inédite, mais nous avons l'habitude de voir les légumes d'été (courgettes, concombres, tomates) venir égayer les récoltes de juin. Pour l'instant, hormis les courgettes, les récoltes se font encore attendre. En cette période de réflexion sur les fondamentaux des AMAP en vue de la réécriture de la charte, la solidarité concernant les aléas climatiques est plus que jamais d'actualité. Si elle n'est pas toujours confortable pour les « amapiens », producteurs ou consommateurs, elle semble

essentielle quand on désire maintenir une agriculture paysanne en soutenant moralement, physiquement et financièrement ceux qui la pratiquent.

« Espérons que l'été et l'automne seront plus cléments et nous feront oublier ce printemps hivernal. »



»» Laurent Marbot, administrateur du Réseau AMAP-IdF

## DANS CE NUMERO

Nouveau Collectif et nouvelle équipe salariée	P.1
La météo de Laurent	P.1
L'évolution de la charte	P.2
« La ferme à Paris »	P.2
Acteurs des circuits courts	P.3
Vers une agriculture paysanne et citoyenne en Ile-de-France	P.3
Fiscalité des AMAP	P.3
Ressemer sa propre récolte	P.4
Revue de Presse	P.5
Agenda	P.6

Zoom  
SUR...

## LES ASSISES TERRITORIALES DE REVISION DE LA CHARTE DES AMAP

Vous êtes conviés à apporter vos contributions à la ré-écriture de la Charte des AMAP en participant le 15 juin à la **Rencontre régionale "REVISION DE LA CHARTE DES AMAP"** de 10h30 à 17h30 à la Maison des Acteurs du Paris durable.

[> Cliquer ici pour vous inscrire !](#)

» Voir p. 2



## POURQUOI ET COMMENT RE-ECRIRE LA CHARTE DES AMAP ?

En 2013, après plus de 10 ans d'existence, les AMAP réécrivent leur charte. Ce document, rédigé dans les premières années de la création du mouvement a eu le mérite d'accompagner le développement des AMAP. Il représente le texte de référence qui détermine les valeurs défendues, et explicite aussi le mode de fonctionnement de ces partenariats novateurs.

Malgré ses qualités, la charte est perfectible. Ces auteurs ne pouvaient imaginer toute la diversité qui découlerait de ce mouvement. Ecrite sous une forme qui entraîne une confusion entre les pré-requis et les objectifs, elle reste à mi-chemin entre une charte et un cahier des charges. Sous l'impulsion du réseau PACA, le Miramap s'est emparé de cette opportunité pour lancer une consultation nationale de réécriture de la charte, entraînant également un grand débat sur les fondamentaux des partenariats. Les dix premières années

ont été consacrées à l'expérimentation en laissant libre cours à la créativité des participants. Il est temps, aujourd'hui, de se poser, d'observer, de déterminer ce qui fonctionne ou pas, et de préciser ce qui nous rassemble derrière le terme AMAP.

La présence de chacun de vous est nécessaire afin que vous puissiez exprimer votre vision des AMAP à travers une nouvelle charte qui accompagnera le mouvement pour le futur. Si les « amapiens consommateurs » se sont plutôt bien emparés du débat au sein des AMAP mais aussi dans les réunions « Inter



AMAP », les producteurs ne sont que peu représentés dans ces débats qui les concernent autant que leurs partenaires.

Nous avons besoin de ceux qui vivent le plus intensément le partenariat, ceux qui « risquent leur peau » si les choses tournent mal. Nous nous devons, et avons tout intérêt en tant que producteurs, de participer à ce débat qui servira à décrire le futur que nous voulons vivre tous ensemble.

Le Réseau AMAP-IdF organise donc une réunion régionale le 15 Juin à Paris, afin de recueillir et de transmettre nos avis au groupe de réécriture de la charte organisé par le MIRAMAP.

Cette journée sera peut être perdue pour la production agricole mais elle bénéficiera sans aucun doute à la pérennité de notre mouvement et de nos fermes.

» Laurent Marbot, administrateur du réseau AMAP-IdF

## LA FERME A PARIS, ON Y ETAIT !



Le Réseau des AMAP-IdF a répondu « présent » à l'appel de la « Conf » !

Le Réseau AMAP-IdF était présent aux côtés de la Confédération Paysanne lors du premier rendez-vous de la campagne d'événements « Envie de paysans » organisée par celle-ci jusqu'en 2014 et dont la dernière manifestation se tiendra au Salon International de l'Agriculture pour soutenir la négociation dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC). Ce premier rendez-vous a réuni des associations partenaires et des producteurs venus faire déguster et vendre leurs produits. Le Forum du vendredi et la table ronde avec le Ministre accompagné du Commissaire Européen ont permis quelques expressions du public.

Le samedi Michel Frechou, administrateur du Réseau AMAP-IdF et amapien du groupe Les Jardins Enchantés, a pris la parole dans le speaker corner parmi d'autres associations pour valoriser les solutions des AMAP en circuit court. Sur le stand, nous avons rencontré des partenaires potentiels désireux de travailler en réseau avec nous. Nous examinons leurs propositions avant de vous les retransmettre. Il est à noter que le public identifie encore péniblement le fonctionnement « durable » des AMAP et nous avons repris, inlassablement, les argumentations de la contractualisation. Nous continuerons ce genre d'intervention très utile et nous vous encourageons à être présents dans vos fêtes associatives locales pour relayer le message. Nous sommes là pour vous y aider.

» Michel Moreau, administrateur du Réseau AMAP-IdF



## CIRCUITS COURTS, COMMENT S'Y RETROUVER ?

L'offre grandissante de « paniers » proposés directement aux consommateurs désorientent les consommateurs qui souhaitent privilégier les « circuits courts ». La vente à la ferme, la vente directe du producteur au consommateur et la consommation de produits frais et de saison sont des valeurs en hausse.

Il est pourtant difficile de s'y retrouver.

**Les jardins de Cocagne** ont vocation à aider les personnes en démarche d'insertion qui bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel.

**Les paniers du Val de Loire** regroupent des collectifs de producteurs.

Ces systèmes s'inscrivent, comme les AMAP dans une production respectueuse de l'environnement.

**La Ruche qui dit oui** est une plateforme reliant producteurs et consommateurs par des intermédiaires rémunérés au pourcentage sur les ventes. La vente est aléatoire et conditionnée par la demande. Ce système est purement commercial.

**Les Colibris** comportent souvent des AMAP mais se définissent comme un réseau social largement ouvert aux problèmes de société (logement - enseignement).



**Les AMAP** constituent le système de référence destiné au partage de récolte basé sur la solidarité entre producteurs et consommateurs dans un cadre contractuel durable (commande anticipée avec paiement d'avance) au service d'une agriculture biologique et équitable, respectueuse du travail des paysans.

La finalité qui guide les AMAP réside essentiellement dans le maintien d'une agriculture paysanne - vivrière - de proximité - respectueuse du travail des hommes et femmes pour lesquels nourrir leurs prochains est une mission essentielle de survie de notre humanité.

Ndir

> **ALLER PLUS LOIN** en cliquant ici pour lire l'intégralité de l'article sur le site **WEB !**

## FISCALITE DES AMAP, MYTHE OU REALITE ?

Les réseaux bruissent depuis que des réponses Ministérielles reprennent l'argumentation de la « lucrativité » des activités des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) au prétexte qu'elles améliorent le développement commercial des agriculteurs ! Cette information peut surprendre si l'on ignore que la commission européenne assimile les associations à des entreprises et les assujettit à des taxes d'activités commerciales.

Cette vision rejoint les actions de privatisation du vivant et la tentative de contrôle des activités humaines qui échappent [encore] à la marchandisation. Cela montre que nous sommes au cœur d'un enjeu de société qui intéresse tous les citoyens, et pas seulement les AMAP. Le Réseau des AMAP-IdF organise une veille documentaire à laquelle vous êtes tous invités à contribuer par vos alertes.

Quelle réalité à ce jour ? La réponse des services des ministères n'a pas pour autant la valeur d'une loi fiscale applicable en l'état. Ce point de vue représente une alarme sur la pression effectuée auprès des instances publiques par le monde marchand.

**La réglementation fiscale est d'une autre origine et aucun texte légal applicable ne soutient aujourd'hui cette thèse dans la pratique.**

Nous nous devons pourtant d'évaluer cette disposition pour en mesurer les effets potentiels et développer notre vigilance citoyenne au sein du monde associatif, en partenariat avec la Confédération Paysanne !

Les consultations réalisées auprès d'expert-comptable révèle que l'assiette d'imposition serait constituée par les ressources propres de l'association (et non le CA du producteur) : recettes (cotisations des adhérents) - dépenses (cotisation au Réseau



## UNE AGRICULTURE PAYSAANNE ET CITOYENNE EN ILE DE FRANCE

**Le Réseau des AMAP-IdF participe aux travaux sur l'installation d'une agriculture paysanne et citoyenne en Ile de France**

Vous trouverez sur le site la publication du document qui résume les propositions faites par le Réseau AMAP-IdF dans le cadre des échanges organisés par les « Assises de l'installation » en Ile-de-France. Cette négociation est particulièrement importante car elle conditionne l'affectation des ressources issues de la PAC. Elle concerne la définition des personnes concernées ; nouveaux agriculteurs et non pas seulement les jeunes, l'accompagnement des porteurs de projets, la transmission du foncier.

> **ALLER PLUS LOIN** en lisant l'intégralité sur le site **WEB !**

➔ Suite p. 4

avec TVA dès lors que celle-ci comporte une assurance ou un service + frais justifiés dans le cadre d'une comptabilité normée) = résultat d'exploitation imposé/taxé à 15%.

Les montants apparaissent modiques pour les instigateurs d'une telle mesure mais c'est donc bien l'esprit qui prévaut plus que l'utilité économique et financière. De manière indirecte une qualification des associations en entreprise commerciale nécessiterait la tenue d'une comptabilité commerciale et la rédaction régulière de déclarations fiscales.

**A quoi cela sert-il donc de prélever quelques euros sur un réseau d'associations d'économie sociale et solidaire si ce n'est pour le décourager et endiguer son développement jugé préoccupant ?**

En l'état, nous devons rester vigilants, sans panique. Ces dispositions sont inopérantes actuellement.

Nous devons nous solidariser à travers nos réseaux (Miramap / AMAP-IdF / Inter AMAP) pour valoriser l'action bénévole et l'acte gratuit qui sont les vraies valeurs mises en cause par les puissances mercantiles qui veulent juguler l'action des AMAP sans s'adresser frontalement au monde paysan dont ils agressent en réalité les plus faibles (l'agriculture paysanne et biologique) sous couvert d'égalité par la fiscalité en prétextant défendre les petits commerces. Nous ne doutons pas que les grandes coopératives, l'industrie agro-alimentaire et les grands distributeurs sont en réalité les commanditaires des interpellations au Parlement et des actions dans les instances qui régulent l'activité agricole en France et en Europe.

La Politique Agricole Commune (en discussion), l'installation des paysans, la possibilité de re-semer ses propres graines, l'accès au foncier permettant d'installer des cultures vivrières et biologiques de proximité, l'utilisation de pesticides, le développement des OGM, la privatisation du vivant, le blocage du « droit paysan » au niveau européen, sont, avec la fiscalisation des AMAP, les enjeux sur lesquels les citoyens doivent se mobiliser, se solidariser et réagir démocratiquement en utilisant l'opinion publique et ses « armes de communication massive », conjointement avec le monde paysan.

C'est également l'occasion d'attirer votre attention sur la vigilance dont nous devons tous faire preuve dans nos pratiques « amapiennes », notamment en respectant la charte. Nous devons aussi appuyer fortement notre demande auprès des ministères afin qu'ils intègrent, dans la future loi sur l'Economie Sociale et solidaire, « une ligne » pour faire reconnaître le caractère spécifique des AMAP.

**« Les AMAP et l'économie sociale et solidaire constituent une espérance que nous devons promouvoir »**

» Alain Le Vot et Michel Moreau, administrateurs du réseau AMAP-IdF

**A SUIVRE »»** Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, vient de confier une mission sur la fiscalité des organismes privés non lucratifs à quatre députés socialistes.

## RESSEMER SA PROPRE RECOLE, INTERDIT OU TAXE

L'usage libre et gratuit des graines ne sera bientôt qu'un souvenir à l'image des œuvres picturales ou littéraires relatant « le geste auguste du semeur » Millet - Van Gogh - Victor Hugo - Mat 13,1-23.

Les graines étaient jusqu'alors sélectionnées par les agriculteurs au sein de leur propres récoltes et replantées l'année suivante. Depuis quelques années les semences sont protégées par un certificat d'obtention végétale (COV) qui concrétise le droit de propriété des « obtenteurs » de l'espèce ; ceci pour financer l'effort de recherche sur la génétique, afin que ces semences continuent d'être améliorées !

La France tolérait cette pratique ancestrale qui est devenue strictement réglementée du fait de la transposition d'un règlement européen de 1994.

En sont exemptés les petits agriculteurs.

Les associations écologistes et paysannes craignent une mainmise sur la filière semencière et l'accès aux graines. La taxe serait due par les agriculteurs qui s'abstiendraient d'utiliser des semences commerciales, réduisant ainsi l'attrait des semences dite de « de ferme ».

L'impact sur la diversité agricole est à redouter.

Le système français semble rester plus tolérant que le système des USA concernant les variétés OGM. Nous sommes résolument dans un système de « brevet sur le vivant », et en premier lieu sur les plantes.

»» Michel Moreau, administrateur du réseau AMAP-IdF



- **Réforme de la politique agricole commune européenne (PAC) : les discussions pour la période 2014-2020 se poursuivent.** Les discussions entre les ministres européens, la Commission et le Parlement européen (« trilogue ») devraient s'achever fin juin prochain. Parmi les sujets sur la table figurent le verdissement des aides et le soutien aux jeunes agriculteurs.
  
- **Pesticides tueurs d'abeilles, l'interdiction est décidée, mais pour deux ans maximum.** L'interdiction temporaire des trois pesticides néonicotinoïdes (la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame), reconnus comme étant les plus nocifs pour les abeilles, a été décidée en mai par la Commission européenne ; les experts des États membres ayant échoué en avril dernier à réunir la majorité qualifiée requise pour approuver ou rejeter la proposition -l'Allemagne par exemple avait voté contre, cf. lobbying de la société chimique *Bayer*-. Il est rappelé que **Greenpeace réclame à ce jour l'interdiction de sept pesticides**, sa liste comprenant outre les trois précités le fipronil de *B.A.S.F.* ainsi que le chlorpyrifos, la cyperméthrine et la deltaméthrine produites par des entreprises agrochimiques.
  
- **Le problème de l'accaparement des terres touche aussi l'Union européenne (U.E.) :** c'est ce que montre un rapport du réseau Coordination européenne *Via Campesina* et *Hands off the Land* publié mercredi 17 avril qui met au jour le « scandale tenu secret », à savoir que seulement 3% des propriétaires terriens contrôlent la moitié des terres cultivables européennes. Le rapport révèle que les subventions versées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) « favorisent les grandes exploitations, marginalisent les petites fermes et bloquent l'installation d'agriculteurs potentiels ».
  
- **La Cour des comptes de l'U.E. a estimé en avril dernier que les subventions au secteur agroalimentaire n'étaient pas systématiquement orientées vers des projets qui apportent une valeur ajoutée aux produits agricoles :** ces financements publics s'élèvent à 9 milliards d'euros, soit pratiquement 20% du budget U.E. pour le renforcement de la compétitivité de l'agriculture. Les critères d'éligibilité nationaux permettent en fait à n'importe quelle entreprise du secteur agroalimentaire d'être éligible et les projets ont principalement permis d'améliorer la performance financière des entreprises concernées.
  
- **Rome a demandé début avril à la Commission de ne pas renouveler l'autorisation de culture sollicitée par le groupe Monsanto pour son maïs O.G.M. MON 810 :** deux organismes génétiquement modifiés (O.G.M.) sont à ce jour autorisés à la culture dans l'U.E. : la pomme de terre Amflora (*B.A.S.F.*) et le maïs O.G.M. MON 810. La culture du MON 810 a été autorisée en 1998 pour 10 ans ; *Monsanto* a demandé le renouvellement de ce permis en 2007 mais le processus d'autorisation est gelé en raison de l'hostilité de plusieurs Etats. Huit pays (France, Allemagne, Luxembourg, Autriche, Hongrie, Grèce, Bulgarie, Pologne) ont d'ailleurs adopté des clauses de sauvegarde pour interdire sur leur territoire la culture des O.G.M. « autorisés ». La demande de l'Italie renforce donc le bloc des pays hostiles. Le MON 810 était cultivé en 2012 dans cinq pays : Espagne, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Roumanie.
  
- **Négociation d'un « Partenariat transatlantique de commerce » U.E./Etats-Unis & O.G.M., hormones, etc.** L'une des difficultés d'un éventuel partenariat porte sur le secteur agricole du fait de divergences entre les normes sanitaires et phytosanitaires européennes et américaines : maïs et soja génétiquement modifiés, bœuf traité aux hormones, poulet lavé au chlore, porc traité au ractopamine. Il s'agit d'un domaine « offensif » pour les Etats-Unis et l'U.E. s'efforcera de défendre son régime de normes sanitaires et phytosanitaires -par exemple en interdisant de traiter aux hormones les animaux destinés à la consommation humaine.
  
- **La Commission européenne prépare de nouvelles lignes directrices sur le bien-être des porcs [les « lignes directrices » sont des « interprétations de la réglementation qui visent à faciliter l'application des normes réglementaires »].** Un premier projet devrait être présenté en juillet au groupe de travail spécialisé sur ces questions. Il s'agirait d'inciter les éleveurs à fournir aux animaux un environnement sans stress afin d'éviter les morsures et les blessures entre porcs. La Commission, en accord avec les groupes de protection des animaux, veut encourager les élevages à recréer des conditions naturelles, notamment celle de donner la possibilité pour les animaux de fouiller le sol pour rechercher leur nourriture.



## En direct du réseau

### EVENEMENTS :

- > **9 JUIN** - Événement « Du bio dans mon assiette »  
Venez retrouver le Réseau AMAP-IdF de 13h30 à 18h30 à la Ferme de Paris, Bois de Vincennes, Paris 12<sup>e</sup>
- > **15 JUIN** - Assises territoriales de révision de la Charte des AMAP  
Horaires : 10h30-17h30 - Adresse : Maison des Acteurs du Paris Durable, 21, rue des Blancs Manteaux, Paris 4<sup>e</sup>
- > **11 SEPTEMBRE** - Sortie nationale du film « La santé dans vos assiettes »  
Partenariat du Réseau AMAP-IdF et Jupiter Films pour l'animation de débats à la sortie du film. Plus d'infos début septembre !

### FORMATIONS BENEVOLES :

- > **15 JUIN** - Du champ à l'assiette - Module 1 (Distribution et étiquettes)  
Horaires : 9h30-12h30 - Adresse : 24 rue Beaubourg, Paris 3<sup>e</sup>
- > **22 JUIN** - Du champ à l'assiette - Module 2 ("Familles" agricoles)  
Horaires : 9h30-12h30 - Adresse : 24 rue Beaubourg, Paris 3<sup>e</sup>
- > **29 JUIN** - Visite de la ferme de Charles Monville organisée par le GAB-IdF  
Horaires : 9h30-12h - Adresse : Bièvres



## Dans vos régions

- > **29 JUIN** - Déjeuner sur l'herbe dans le Parc de Marly  
L'AMAP de Marly et l'InterAmap Nord 78 vous invitent à partager les [paniers] de récolte pour un déjeuner convivial dès 12h



## Les rencontres Inter-AMAP

- > **5 JUIN** - Rencontre InterAmap Sud 77
- > **12 JUIN** - Rencontre InterAmap Lacisbio 77
- > **18 JUIN** - Rencontres InterAmap Sud 78 Ouest 91
- > **26 JUIN** - Rencontre InterAmap Couronne Sud 92-94
- > **1<sup>er</sup> OCTOBRE** - Rencontre InterAmap Nord 78



## VOS DATES EVENEMENTS

Contribuez à alimenter l'agenda en nous informant de toutes vos activités et événements dans vos régions !

Toutes vos invitations sont les bienvenues à l'adresse [contact@amap-idf.org](mailto:contact@amap-idf.org).

## LE SITE DU RESEAU AMAP-IDF

Plus d'infos sur les événements sur le site WEB du Réseau des AMAP en Ile-de-France  
<http://www.amap-idf.org/>



## LES INTER-AMAP

Rejoignez l'InterAmap la plus proche de chez vous et demandez à être inscrit sur la liste de diffusion en envoyant un mail à l'adresse [contact@amap-idf.org](mailto:contact@amap-idf.org)